

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2016**

### **COMPTE-RENDU :**

Le quatorze juin deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

#### **Etaients présents :**

Mesdames H el ene BARR E, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DR EAU, Lydia DESBOIS, Val erie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.

Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorit e des membres en exercice.

Monsieur Cyrille OLLIVIER a  et e nomm e secr etaire de s eance.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. R evision de commissions communales, d esignation de d elegu es
2. Ecole : Choix des entreprises pour les travaux de mise en conformit e incendie
3. Personnel : Cr eation de poste
4. Finances : Acquisition d'un camion-benne, remboursements de frais
5. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
6. Questions diverses.

Le compte-rendu du 3 mai 2016 est adopt e   l'unanimit e.

Martine COUET informe le Conseil municipal de la d emission de Christian GUYON et de C edric POTIER.

Martine COUET propose au Conseil municipal d'ajouter   l'ordre du jour les points suivants :

- Am enagement du rond-point de Bel Air
- Am enagement du four   chanvre
- Am enagement de la cour d' ecole
- Travaux de voirie

**Le Conseil municipal n'y voit pas d'objection.**

### **1/ R EVISION DE COMMISSIONS COMMUNALES, D ESIGNATION DE D EL EGU ES**

Suite aux d emissions de Christian GUYON et de C edric POTIER, il convient de compl eter la composition de certaines commissions.

#### **D elib eration :**

Le conseil municipal,

**Vu** les articles 22 et 23 du code des march es publics,

**Vu** la d elib eration du 28 mars 2016 relative   l' election des membres de la commission d'appel d'offres,

**Vu** le courrier de d emission de ses fonctions de conseiller municipal de Christian GUYON re u le 20 mai 2016,

**Vu** le courrier de d emission de ses fonctions de conseiller municipal de C edric POTIER re u le 30 mai 2016,

**Consid erant** qu'  la suite de ces d emissions, il convient de compl eter la commission d'appel d'offres et ce pour la dur ee du mandat,

**Considérant** qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

**Considérant** sur l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Après vote à bulletin secret, ont été proclamés membres titulaires :

- **Miguel FIMIEZ**
- **Dominique COLIN**
- **Sylvie LE DRÉAU**

Ont été proclamés membres suppléants :

- **Lydia DESBOIS**
- **Cyrille OLLIVIER**
- **Eric PANCHEVRE**

**Martine COUET** est désignée pour représenter la Commune au sein de la commission Habitat de la Communauté de communes. En cas d'absence, elle sera suppléée par **Miguel FIMIEZ**.

**Claude JOUSSE** est désigné délégué titulaire de la commission de révision des listes électorales, **Sylvie LE DREAU** reste déléguée suppléante.

**Hélène BARRÉ** intègre la commission communication.

Martine COUET précise qu'il ne sera pas nommé un nouvel adjoint délégué aux bâtiments. Il est privilégié la piste de la délégation à des conseillers municipaux pour le suivi de projets.

## **2/ ECOLE : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ INCENDIE**

Martine COUET informe que dans le cadre de la consultation des entreprises de travaux pour la mise en conformité incendie de l'école, une seule entreprise (CLIM-MA) a répondu sur le lot chauffage bois. Les deux autres lots sont infructueux.

Une consultation simplifiée va être lancée par le biais de simples devis pour les lots plâtrerie, peinture, faux-plafonds et charpente-menuiserie-couverture.

L'offre de l'entreprise CLIM-MA étant anormalement forte, des compléments d'informations vont être demandés, ainsi qu'une négociation du prix.

## **3/ PERSONNEL : CRÉATION DE POSTE**

### **Délibération :**

Madame le Maire rappelle la décision du 9 février 2016 concernant les ratios d'avancement de grade pour l'année 2016.

Suite à la présentation de la proposition des ratios au Comité Technique, elle invite le Conseil municipal à se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **la création du poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.**
- **la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016.**

## 4/ FINANCES : ACQUISITION D'UN CAMION-BENNE, REMBOURSEMENTS DE FRAIS

### 4-1 Acquisition d'un camion-benne :

Claude JOUSSE informe le Conseil municipal qu'il n'est pas facile de trouver un camion-benne sur le marché, car il y a beaucoup de demandes et peu d'offres. Il fait des recherches avec Dominique COLIN.

#### Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal l'inscription d'une dépense au budget primitif 2016 pour l'acquisition d'un camion-benne pour les services techniques.

Elle demande, afin de ne pas passer à côté d'une offre intéressante, l'autorisation de pouvoir procéder à l'acquisition de ce matériel dès lors qu'une bonne occasion se présentera.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à acquérir un camion-benne dans la limite de 18 000€ TTC.

### 4-2 Remboursements de frais :

#### Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la décoration de la salle du conseil à l'occasion des mariages, Christelle CORVAISIER a avancé les frais liés à l'achat d'objets et décorations. Le montant de remboursement demandé s'élève à 19,72€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au remboursement de Christelle CORVAISIER à hauteur de 19,72€ TTC.

#### Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Cédric Potier a pris à sa charge le renouvellement du nom de domaine pour le site de la commune pour un montant de 24,90€ TTC. Il demande le remboursement de cette avance de frais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au remboursement de 24,90€ TTC auprès de Cédric Potier.

#### Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de la sortie au Salon des maires le 2 juin 2016, elle a dû avancer les frais relatifs aux péages autoroutiers, ainsi qu'au stationnement. Le montant de remboursement demandé s'élève à 71,40€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à son remboursement à hauteur de 71,40€ TTC.

### **Arrivée de Dominique COLIN.**

## 5/ AMÉNAGEMENT DU ROND-POINT, DU FOUR A CHANVRE ET DE LA COUR DE L'ÉCOLE

Martine COUET donne la parole à Eric PANCHEVRE.

Les projets d'aménagement ont été présentés lors de la commission aménagement du 10 juin. Les travaux seront exécutés cet été.

Le rond-point sera paysagé sur une moitié.

#### Délibération :

Madame le Maire donne la parole à Eric PANCHEVRE.

Après présentation des projets d'aménagement du rond-point de Bel Air, il présente 3 devis :

- |                         |               |
|-------------------------|---------------|
| - ATMOSPHER' JARDIN :   | 6 183,80€ HT  |
| - ENTREZ DEHORS :       | 6 365,40€ HT  |
| - A CHACUN SON JARDIN : | 10 686,00€ HT |

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission aménagement et de retenir l'offre de **Atmospher'Jardin** pour un montant de **6 183,80€ HT**.

L'aménagement du four à chanvre sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

#### **Délibération :**

Madame le Maire donne la parole à Eric PANCHEVRE.

Après présentation des projets d'aménagement du four à chanvre, il présente 2 devis :

- ATMOSPHER' JARDIN :	11 277,40€ HT
- ENTREZ DEHORS :	10 492,90€ HT

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission aménagement et de retenir l'offre de **Atmospher'Jardin** pour un montant de **11 277,40€ HT**.

Dans la cour de l'école, il est prévu une clôture murée pour que les enfants puissent y dessiner une fresque. L'aménagement sera clôturé, des tables et bancs y seront installés.

#### **Délibération :**

Madame le Maire donne la parole à Eric PANCHEVRE.

Après présentation des projets d'aménagement d'une aire de jeux dans la cour de l'école, il présente 2 devis :

- ATMOSPHER' JARDIN :	9 632,01€ HT
- ENTREZ DEHORS :	13 325,80€ HT

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission aménagement et de retenir l'offre de **Atmospher'Jardin** pour un montant de **9 632,01€ HT**.

Un RDV va être programmé avec l'entreprise Atmospher'Jardin et la commission aménagement pour finaliser le choix des matériaux et des végétaux pour ces 3 projets.

## **6/ TRAVAUX DE VOIRIE**

#### **Délibération :**

Claude JOUSSE, Adjoint délégué à l'aménagement, présente différents devis pour le remplacement et la mise à niveau de tampons sur la RD 212, l'aménagement de l'accès à la Maison d'Assistantes Maternelles et reprise de caniveaux descellés rue de la Chesnaie.

➤ Remplacement et mise à niveau de tampons sur la RD 212 :

- COLAS (groupement commande CDC)	1 175,00€ HT
- EIFFAGE	2 920,00€ HT

**A 10 voix POUR, 1 voix CONTRE, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de COLAS pour un montant de 1 175,00€ HT.**

➤ Aménagement de l'accès à la Maison d'Assistantes Maternelles :

- COLAS (groupement commande CDC)	1 270,50€ HT
- EIFFAGE	1 750,00€ HT

**A 10 voix POUR, 1 voix CONTRE, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de COLAS pour un montant de 1 270,50€ HT.**

➤ Reprise de caniveaux descellés rue de la Chesnaie :

- COLAS (groupement commande CDC)	695,00€ HT
- EIFFAGE	2 350,00€ HT

**A 10 voix POUR, 1 voix CONTRE, le Conseil municipal décide de retenir l'offre de COLAS pour un montant de 695,00€ HT.**

## **7/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES**

### **7-1 Commission voirie communautaire : Rapporteur Claude JOUSSE**

La commission voirie réfléchit au transfert à la Communauté de communes de la voirie communale en agglomération (au même titre que la voirie hors agglomération). Parmi les interrogations : Comment la Communauté de communes pourra bénéficier des subventions que les communes peuvent toucher sur les travaux d'aménagement de voirie en agglomération.

Pour avoir un retour d'expérience, il a été décidé une visite sur une CDC hors du département qui a déjà cette compétence.

### **7-2 Commission communautaire Economie : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU.**

Un diagnostic des zones d'activités a été élaboré par un stagiaire de la Communauté de communes.

A Voivres, les zones d'activités de Sotraver et Gérama sont privées. Dans le cadre d'un futur transfert de compétences, il sera peut-être nécessaire de les requalifier afin qu'elles deviennent communautaires.

Claude JOUSSE rappelle que la zone d'activités des Randonnays est communale.

En projet : des rencontres entre les entreprises du canton par secteur d'activités, sans pour autant se substituer aux clubs d'entreprises.

### **7-3 Commission communautaire Déchets : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU.**

A eu lieu la première réunion (sur 3) autour du thème du réemploi des déchets. L'idée est d'organiser un forum sur le réemploi des déchets.

L'entreprise voivraise de réparation d'électroménager Lebreton a demandé à la Communauté de communes si elle pouvait récupérer à la déchetterie du matériel usagé pour le réparer. La réponse reste en suspens. C'est une pratique courante mais non autorisée.

Claude JOUSSE rappelle qu'un composteur collectif est installé impasse Coutardière. Cela fonctionne difficilement, peut-être 1/3 des riverains y participe. C'est la commune qui fournit le broyat.

### **7-4 Commission Communication : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU.**

La lettre d'information est en cours de rédaction.

### **7-5 Commission Sociale : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU.**

Une réunion est prévue le vendredi 1<sup>er</sup> juillet avec les animateurs des TAP pour établir un bilan. Cette dernière session de TAP sera festive.

### **7-6 Commission Manifestations : Rapporteur Sylvie LE DRÉAU.**

Une expo-conférence de la MFR de La Ferté-Bernard, en charge depuis plusieurs années de l'entretien du Site des Vallées, est organisée le 17 juin à la salle communale.

Le spectacle Laurent Chandemerle du 21 mai a accueilli 150 spectateurs.

### **7-7 Commission Bâtiment : Rapporteur Eric PANCHEVRE.**

Eric PANCHEVRE et Lydia DESBOIS travaillent sur le projet de réaménagement de la mairie et des WC publics.

## **8/ QUESTIONS DIVERSES**

**FAUCHAGE :** Les herbes sur les accotements de la RD212 sont très hautes et empêchent notamment la visibilité des riverains pour sortir de chez eux.

Claude JOUSSE répond que l'entretien est à la charge du Conseil départemental. Le fauchage a été réalisé il y a peu mais les alternances de soleil et de pluie favorisent la repousse.

**MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES :** Miguel FIMIEZ demande où en sont les travaux pour la MAM. Martine COUET répond que l'assurance de l'entreprise Métallerie Serrurerie Fléchoise a été contactée. Le dossier prendra du temps à être traité. L'artisan a prévenu qu'il ne commencerait pas les travaux sans avis de l'expert et sans l'aval de son assurance.

Miguel FIMIEZ demande si la commune ne peut pas octroyer une aide en attendant.

Martine COUET répond que le conseiller en énergie partagé du Pays Vallée de la Sarthe travaille sur une estimation du coût théorique de la consommation électrique mais doit attendre la facture du mois d'août pour que son estimation soit basée sur 1 an.

**PLANNING DE TRAVAUX** : Eric PANCHEVRE souhaiterait que tous les conseillers soient informés des dates de commissions, même ceux qui n'en font pas partie. Il souhaiterait également que les travaux en cours soient clairement planifiés.

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER** : - Parcelle cadastrée AC 35. **Pas de préemption.**  
- Parcelle cadastrée AB 38. **Pas de préemption.**  
- Parcelle cadastrée AB 49. **Pas de préemption.**

**LUTTE CONTRE LES RAGONDINS** : La commune de Roézé est disposée, par le biais d'une convention, à stocker les ragondins piégés sur Voivres dans leur congélateur. La gestion serait transparente pour la commune.

Claude JOUSSE ajoute que les piègeurs ne voulant pas se déplacer sur Roézé pour déposer les carcasses, ils vont acheter un congélateur et le stocker chez un particulier à Voivres.

Martine COUET répond que cela ajoute un 2<sup>ème</sup> lieu possible de dépose.

**ALLIANCE PR** : Martine COUET informe le Conseil municipal qu'une entreprise de pièces détachées automobiles va s'installer sur Voivres, à côté de Gérama. Le terrain de 7 700m<sup>2</sup> est vendu par Gérama. Le permis de construire devra être accordé pour le 26 juillet 2016.

Néanmoins, le SDIS a émis quelques prescriptions concernant la sécurité incendie (stockage de pneumatiques) que l'entreprise a décidé de suivre partiellement pour motif économique. L'établissement n'est pas un Établissement Recevant du Public, Martine COUET va chercher des réponses concernant l'engagement de sa responsabilité et de celle de la Commune en cas d'incendie.

**GRÈVES** : Ce jour, le personnel communal a fait grève. Le service de restauration a été assuré par du personnel non gréviste, des élus et des parents bénévoles. Les enfants ont mangé un repas froid. L'accueil périscolaire n'était pas assuré le matin mais a fonctionné le soir grâce à l'aide de ces mêmes personnes.

Des parents ont remercié Martine COUET d'avoir mis en place cette solution et les enfants étaient ravis.

**AGENDA** : - Commission aménagement : - Groupe A : 21/06/2016 à 20h.  
- Groupe B : 20/06/2016 à 20h.  
- tous les groupes : 28/06/2016 à 20h.  
- Commission manifestations : 22/06/2016 à 20h30.  
- Commission communication : 06/07/2016 à 20h30.

La séance est levée à 22h55.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	Excusée
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA	Absente	Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS		Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ			